

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

## MARDI 22 JANVIER 1918

De nombreux procès de « *trahison* » sont encore une fois engagés devant les conseils de guerre. Procès à Hasselt, procès à Namur, procès à Liège, procès à Bruxelles.

A Hasselt il y a eu quatre condamnations à mort, notamment celle d'un jeune homme de 17 ans et demi, le fils du docteur Smets, de Neerpelt (1), convaincu d'avoir servi d'intermédiaire auprès des soldats allemands chargés du service de faction à la frontière et d'avoir obtenu d'eux, à prix d'argent, le libre passage pour de nombreux jeunes gens. Un autre Belge, M. Cockx, habitant la région frontière a été condamné, avec M. Smets fils, à la peine capitale.

A Namur, le conseil de guerre a jugé une vingtaine de personnes impliquées dans une affaire de correspondances destinées à nos soldats. C'est Madame Leys, de Bruxelles, dont le mari subit actuellement une peine d'emprisonnement en Allemagne pour un fait analogue, qui dirigeait ce service. Elle a été condamnée à un an et demi de prison.

Le procès de Liège était intéressant surtout par la présence dans le prétoire de l'ingénieur Paulus et de quelques-uns de ses concitoyens qui furent mêlés à la retentissante aventure du remorqueur à bord duquel une centaine de Belges ont pu, il y a un certain nombre de mois (**Note** : la nuit du 4 au 5 décembre 1916, remorqueur **Anna**), se réfugier dans les eaux hollandaises. M. Paulus a été condamné à plusieurs années de travaux forcés.

Le procès de Bruxelles mettait également des vies en jeu, notamment celle d'une femme, Madame Maes, dont le mari, chef du service du greffe du Sénat, a accompagné au Havre le greffier, M. Campioni, mort là-bas l'année dernière. Madame Maes séjourna longtemps en France avec son mari. Puis elle revint seule à Bruxelles dans un dessein patriotique nettement délibéré. Elle s'occupa de réunir des renseignements concernant le mouvement sur les voies ferrées, les transports de munitions, l'aviation allemande, etc. Elle était aidée dans cette tâche par un médecin bruxellois, M. Kennes, par M. François, pharmacien, par deux dactylographes du Sénat, Mesdemoiselles Janssens et Julia Parys, par Madame Hartjens et Madame Monnoie. Mademoiselle Parys écrivait à la machine des lettres anodines que Madame Maes complétait par des notes à l'encre sympathique dans l'intervalle des lignes.

Le porteur d'une de ces correspondances demeura accroché à un fil électrisé du barrage de la frontière hollandaise. Ce fut le point de départ de recherches qui aboutirent à l'arrestation de la vaillante Madame Maes et de ses auxiliaires.

Madame Maes a heureusement échappé à la peine de mort. Le ministère public réclamait cette condamnation en vertu d'un arrêté pris par l'occupant contre ceux qui, venus de l'étranger, organisèrent un service d'espionnage commandé. M. Braffort, qui plaidait pour Madame Maes, soutint que cet arrêté ne s'appliquait pas à sa cliente parce qu'elle n'avait pas exécuté la mission dont on l'avait chargée au Havre, mais avait organisé à Bruxelles fortuitement un service de renseignements tout à fait différent de cette mission. Les juges admirent cette thèse.

Madame Maes a été condamnée à 15 ans de travaux forcés ; M. Kennes à douze ; M. François à dix ; Mesdemoiselles Parys et Janssens à six mois.

Madame Maes, MM. Kennes et François ne seront pas envoyés en Allemagne. Ils purgeront leur peine à Vilvorde, dans l'ex-prison militaire belge, que les Allemands viennent de transformer en une prison pour leurs victimes.

(1) Voir 7 mars 1918.

## Notes de Bernard GOORDEN.

Concernant le « *fil électrisé du barrage de la frontière hollandaise* », voyez **Le fil de la mort** (les drames à la frontière belgo-néerlandaise en 14-18) :

[www.manhay1418.be](http://www.manhay1418.be)

[http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/fil\\_de\\_la\\_mort.pdf](http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/fil_de_la_mort.pdf)

Malgré des recherches, nous n'avons pas trouvé de complément d'informations concernant les différentes personnes condamnées.